

Procès verbal
Saison 2026-2027

**ENSEMBLE de
PV N° 764 du
23 juillet 2026**



E FOOT 38

Journal Officiel
le Foot en Isère, Moi j'adhère

District de l'Isère : Association régie par la loi du 1er juillet 1901.



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 21 JUILLET 2026

PROCES-VERBAL N° 764

FERMETURE ESTIVALE – Eté 2026

Nous vous informons que nos bureaux seront fermés pour les congés d'été du lundi 3 août au 16 août, réouverture lundi 17 août à 8h30

Nous souhaitons de bonnes vacances à tous.

Un Week end à Clairefontaine ? Appel à candidatures

L'opération « **Un week-end à Clairefontaine** » est reconduite et aura lieu les **19 et 20 septembre 2026**.

Cette opération, qui vise à valoriser de jeunes bénévoles (d'un maximum de 7 ans d'activité (si le bénévole est dans sa 7^{ème} saison, il est éligible)), a pour objectif de faire émerger une nouvelle génération en leur faisant découvrir toute la dimension sociale et culturelle du Football. Au programme : **rencontres, échanges, ateliers** et bien sûr **du plaisir**.

Seuls 6 bénévoles pour notre District pourront participer à ce bel événement. Si le quota des inscriptions est dépassé, un **tirage au sort** sera effectué.

Important : Les bénévoles inscrits doivent avoir été informés et être disponibles à la date de l'évènement. Merci de vérifier votre disponibilité avant de vous inscrire.

Les candidatures devront respecter les critères suivants :

- Détenir une licence dirigeant(e) **ou** volontaire
- Un maximum de **7 saisons d'ancienneté** (si le bénévole est dans sa 7^{ème} saison, il est éligible)
- Etre âgé au minimum de 18 ans à la date de l'évènement. Les mineurs ne sont pas acceptés.

Retour des candidatures au District par mail, pour le **29 juillet au plus tard** en mentionnant **nom- prénom- n° de licence - club - adresse mail - téléphone et parcours sportif**.

VŒUX ET APPEL A CANDIDATURES ACCUEIL ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER – 27 NOVEMBRE 2026

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de cette Assemblée Générale

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée **au 13 octobre 2026**

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez-le auprès du secrétariat.

En prévision de cette Assemblée, et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la commission juridique nous vous remercions de les faire parvenir pour le **17 octobre au plus tard**.

CLUBS en INFRACTION TRESORERIE DISTRICT ISERE

Relevé-club n°10 mis en paiement le 1^{er} juin 2026 – Mise en demeure

536496	ECHIROLLES SURIEUX	547135	POISAT AC
554434	ROCHETOIRIN FC	564310	FC LE TOUVET

Relevé-club n°11 mis en paiement le 1^{er} juillet 2026 – 1^{ère} relance

554020	FUTSAL ISLE D'ABEAU	582073	FUTSAL DES GEANTS
582180	AS THONON	616067	SEMITAG

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

POUR INFORMATION : SI VOUS UTILISEZ LES ADRESSES E-MAIL DES COMMISSIONS, IL EST INUTILE DE FAIRE UNE COPIE AU DISTRICT. UN TRANSFERT EST FAIT AUTOMATIQUEMENT.

E-MAILS COMMISSIONS	
APPEL	APPEL@ISERE.FFF.FR
ARBITRES	ARBITRES@ISERE.FFF.FR
DELEGATIONS	DELEGATIONS@ISERE.FFF.FR
DISCIPLINE	DISCIPLINE@ISERE.FFF.FR
FOOT ENTREPRISE	FOOT-ENTREPRISE@ISERE.FFF.FR
FUTSAL	FUTSAL@ISERE.FFF.FR
REGLEMENTS	REGLEMENTS@ISERE.FFF.FR
SPORTIVE	SPORTIVE@ISERE.FFF.FR

STATUT ARBITRAGE	STATUTSARBITRAGE@ISERE.FFF.FR
TERRAINS	TERRAINS@ISERE.FFF.FR
FEMININES	FEMININES@ISERE.FFF.FR
ETHIQUE ET PREVENTION	ETHIQUE@ISERE.FFF.FR

AUTRES E-MAILS	
DISTRICT	DISTRICT@ISERE.FFF.FR
PRESIDENT	HERVE.GIROUD-GARAMPON@ISERE.FFF.FR
VICE-PRESIDENT DELEGUE	JMLOSA@ISERE.FFF.FR
TRESORIER	TBARATIER@ISERE.FFF.FR
COMPTABILITE	COMPTABILITE@ISERE.FFF.FR
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	EDAROCHA@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	TBARTOLINI@ISERE.FFF.FR
EDUCATEUR SPORTIF	MBENLAHRACHE@ISERE.FFF.FR
EDUCATEUR SPORTIF	DCAZANOVE@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	JHUGONNARD@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL EN ARBITRAGE	HBENELHADJ@ISERE.FFF.FR



COMMISSION DELEGATION

Mardi 21 juillet 2026 à 18H

Procès-Verbal N°764

Président

: DUTCKOWSKI Yohan

Présents

: DUTCKOWSKI Yohan, MALLET Marc, LAZZAR Samid

.....
PRESIDENT : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec en tête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

RECRUTEMENT

La commission de délégation recherche, pour la saison 2026-2027, **des nouveaux délégués** pour étoffer son effectif.

Si vous avez un minimum de connaissance sur les lois du jeu ainsi qu'en informatique, vous pourrez suivre une formation pour devenir délégué de District.

Pour toutes informations ou candidature, merci de faire un mail auprès de la commission.



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 21 Juillet 2026 à 18h00

Procès-Verbal N° 764

Président : M. Mallet
Présent : Marc Mallet

REUNIONS DEBUT DE SAISON 2026-2027

Le tirage au sort a désigné votre club pour recevoir la réunion de début de saison 2026-2027, réunion qui regroupera **environ 35 personnes**.

Les réunions organisées le samedi débuteront à 10h00, les réunions des lundis et mercredis commenceront à 19h00.

Les clubs ayant leur équipe senior 1 en D5 peuvent se joindre à la réunion de leur choix

Pour les équipes de D1 et D4, le calendrier est fixé de la façon suivante :

Samedi 29 Aout à 10H

Départementale 1 **St Quentin Fallavier** :
27 rue du Bivet 38070 ST QUENTIN FALLAVIER
(salle de convivialité du Complexe Sportif de THARABIE)

Départementale 2 poule A: **St Cassien**
Salle des Fêtes –Espace Maurice Berthet Route de Chartreuse
38500 ST CASSIEN

Départementale 2 poule B: **AJA Villeneuve**
Stade Porte de Villeneuve, 58 avenue la Bruyère 38100 GRENOBLE

Lundi 24 Aout à 19h :

Départementale 3 poule A: Sud Isère 2
la maison des associations et du bénévolat (MAB) 56 boulevard Docteur Ricard 38350 LA MURE. Au premier étage du bâtiment.

Départementale 3 poule B: Ro-Claix
*Salle de réunion, Stade Municipal, 841 Route du stade
38160 SAINT ROMANS*

Départementale 3 poule C : Crossey
*Salle de la mairie de Saint Etienne de Crossey , 134 rue de la mairie
38960 SAINT ÉTIENNE DE CROSSEY*

Mercredi 26 Aout à 19h

Départementale 3 poule D: Olympique Nord Dauphiné
Salle des Sociétés rue de l'église à ST GEORGES D'ESPERANCHE

Départementale 4 poule A: NOYAREY 2
En attente de l'adresse de la réunion

Départementale 4 poule B : RIVES 2
Salle Pierre Brigard 164 rue Sadi Carnot 38140 RIVES

Mercredi 2 Septembre à 19h

Départementale 4 poule C ASCOL FOOT 38
En attente de l'adresse de la réunion

Départementale 4 poule D VALLEE DE L'HIEU 2
Salle socio-éducative Stade Robert POULET Route de Belmont 38690 BIOL.

Départementale 4 poule E VAREZE 3
*Stade municipal de Cours et Buis 51 chemin de la Charbonnière
38122 COURS ET BUIS*

RECIDIVE CLUBS

Saison 2025-2026

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2
GRENOBLE DAUPHINE (Seniors 1)

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du
30 Juin 2026**

Saison 2025-2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
E.S MISTRAL

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
30 SEPTEMBRE 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
REVENTIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 21 Octobre 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
US ABBAYE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 21 Octobre 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC SUD ISERE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 28 Octobre 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
US SASSENAGE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 14 Janvier 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC ST MARTIN D'HERES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Février 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC PONT DE CLAIX

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Février 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC 2 ROCHERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 17 MARS 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC CHIRENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 31 MARS 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC ISLE D'ABEAU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 31 MARS 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST SIMEON DE BRESSIEUX SP

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 14 AVRIL 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC VALLEE DE LA GRESSE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 21 AVRIL 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S BEAUVOIR ROYAS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 21 AVRIL 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S CASSOLARD PASSAGEOIS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 5 Mai 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
C.A GONCELIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 5 Mai 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

F.C VALLEE DU GUIERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 19 Mai 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
O.C EYBENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 09 Juin 2027

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

A.S DOMARIN(U17-1) ; FC SAINT MARTIN D'HERES (U15-4) ; FC SAINT MARTIN D'HERES U17-1) ; U.O PORTUGAL (Seniors 1) ; F.C PONT DE CLAIX (U15-1) ; O ST MARCELLIN (U19-1) ; C.A GONCELIN (Seniors 1) ; NOYAREY F.C (U15-1) ; GJ PAYSVOIRONNAIS-CROSSEY (U15-1) ; 2ROCHERS F.C (U19-2)

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2027

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES

Le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est à jour au PV numéro 759 sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications



COMMISSION FÉMININES

Réunion du 21 JUILLET 2026

PV n° 764

Présent : Elodie Diasparra

Excusés : Jacques Issartel, Diane Applanat, Allison Poinard, Laurie Strappazon, Christian Bayle

Adresse mail commission féminines : feminines@isere.fff.fr

- **Pour chaque demande**, merci de bien vouloir noter les informations suivantes :
catégorie, niveau, poule, date et numéro du match

REUNION DE RENTREE

La réunion de début de saison se tiendra le samedi 5 septembre 2026 à 9 h 30 au District de l'Isère.

Elle se déroulera en deux parties :

- une première partie plénière, consacrée aux informations générales et aux interventions des différentes commissions ;
- une seconde partie, organisée par groupes de catégories afin d'aborder les points spécifiques à chacune d'elles.

MONTEES - DESCENTES

SENIORS A 11

- Accession en Ligue : FC ECHIROLLES, la Commission Féminines les félicite pour leur montée
- Descente de D1 en D2 : GF ACADEMIE DU BRION
- Montées de D2 en D1 : ENT S DRUMETTAZ MOUXY, ST CASSIEN ASL et PAYS VOIRONNAIS FC (qui prend la place de LA MURETTE)

U18F A 11

- Accession en Ligue : NIVOLAS V CS, la Commission Féminines les félicite pour leur montée

U15F

- Descentes de D1 à D2 : MOIRANS FC et GAPS

DATES LIMITES D'ENGAGEMENT

SENIORS F à 11 D1 : 17 AOÛT 2026

SENIORS F à 11 D2 : 24 AOÛT 2026

SENIORS F à 8 : 31 AOÛT 2026

U18 F à 11 : 24 AOÛT 2026

U18 F à 8 : 7 SEPTEMBRE 2026

U15 F D1 : 24 AOÛT 2026

U15 F D2/D3 : 7 SEPTEMBRE 2026

U13 F : 7 SEPTEMBRE 2026

COUPE DE FRANCE FEMININE :

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition **2026/2027** de la Coupe de France Féminine.

► Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

► Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord. Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le **15 Août 2026** et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus. Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

► Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2025/2026, vous devez vous inscrire en **saison 2026-2027** via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et desideratas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 15 Août 2026 (dernier délai).

Droits d'engagement : 26 Euros.

COUPE NIKE U18 F :

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition **2026/2027** de la Coupe NIKE U 18 F.

► Les clubs nationaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

► Les clubs régionaux et départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord. Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 25 août 2026 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus. Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

► Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2025/2026, vous devez vous inscrire en **saison 2026-2027** via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et desideratas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 25 Août 2026 (dernier délai).

Droits d'engagement : 10 Euros.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 21 juillet 2026 à 18h00

Procès-Verbal N°764

Président

: Christophe Carretero

Présents

: Michel Vachetta Président de la commission sportive

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.

Saison 2026/2027 :

SENIORS

Championnat interdistricts 38/73/74/26-07 :

Championnat interdistrict avec 1 seule accession tous districts confondus en R2 en fin de saison.

1° journée de championnat S40.

1° phase : Matches aller / retour en poules géographiques.

2° phase : Matches aller / retour.

3° phase : Matches aller / retour.

Plus d'information dans les semaines à venir

Merci aux tous nouveaux clubs ou sections futsal issus d'un club de foot à 11 de se faire connaître auprès des districts co-organisateurs.

Courriers à la commission Futsal :

Afin que les commissions concernées par vos demandes puissent traiter en temps et en heure vos Mail (envoyés depuis @laurafoot.net) ou courriers avec l'entête du club, ceux-ci devront nous être envoyés au minimum **13 jours avant** la date de la rencontre sous peine de ne pas être pris en compte.

Carretero Christophe, Vachetta Michel.

.....

Mardi 21 JUILLET à 15 h 00

Procès-Verbal N° 764

Président : Jean Marc BOULORD

Présents :

Excusés : Jean Marc BOULORD, Gilbert REPELLIN, Aline BLANC, Aurélien VIOUX

EDUCATEURS D1 – D2

Déclaration de l'éducateur sur FOOTCLUBS.

(bien préciser l'équipe et non les équipes ou "toutes les équipes").

Exemple : club : France - équipe 2

Fonction	Catégorie	EQUIPE	Nom	date début	date fin	numéro personne
Educateur	libre /	senior 2	Didier DESCHAMPS			
PRINCIPAL	senior					

ENTENTES ENTRE CLUBS

Les demandes d'entente seront validées fin août eu égard au nombre de licenciés (es) par catégorie et par club constituant la dite entente.

L'entente a une durée d'une saison. Elle est renouvelable.

La demande de création de l'entente doit être saisie via FOOTCLUBS, rubrique "vie des clubs" par le club gestionnaire de l'entente.

Les joueurs des équipes en entente conservent leur qualification au sein de leur club d'appartenance et peuvent simultanément participer avec celui-ci à toute autre compétition. Leur licence est émise au nom de ce club.

Une équipe en entente est considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes des clubs constituants

REGLEMENT ENTENTE - CHAMPIONNAT D5 - SENIORS

Dispositions spécifiques aux équipes seniors en entente.

La création d'une équipe en entente est possible pour les seniors masculins en dernier niveau uniquement.

Chaque club constituant une « entente » devra compter **au minimum 4 joueurs**.

Ces ententes n'ont pas l'autorisation d'accéder en D4.

CHAMPIONNAT DE JEUNES

Article 2 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football- -

2-1 - Afin de permettre la pratique du football au plus grand nombre de jeunes joueurs possible et de remédier aux difficultés rencontrées par certains clubs pour constituer, dans une catégorie donnée, une équipe complète, le statut fédéral des jeunes a donné aux Ligues Régionales la possibilité d'autoriser la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes (garçons et féminines).

2-2 - Application au District de l'Isère

Toutefois, ces équipes ne pourront pas évoluer au niveau D1 de leur catégorie.

Chaque club constituant une « entente » devra compter **au minimum 4 joueurs** dans la catégorie concernée pour les équipes à 11.

Chaque club participant à l'entente peut engager ses propres équipes, dans les compétitions auxquelles l'équipe en entente ne participe pas, excepté au plus bas niveau.

REGLEMENT FOOTBALL FEMININ - ENTENTES

Art.3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football –

Chaque club constituant une « entente » devra compter **au minimum 3 joueuses** dans la catégorie concernée pour les équipes à 11 et 2 pour les équipes à 8.

ENTENTES U6-U7-U8-U9

Aucune entente dans ces catégories.

Possibilité de compléter les équipes sur place pour permettre à un maximum de jeunes joueurs–euses, de participer.

AUTORISATIONS TOURNOIS

clubs	niveau	date	règlement joint	validation
MOIRANS - n°581674	U10 - U11	12/09	oui	oui
MOIRANS - n°581674	U12 - U13	13/09	oui	oui
VERSOUD - n°504450	U11	12/09	oui	oui

CLUBS

CHANGEMENT de TITRES - saison 2026 - 2027 :

Club : BOUVESSE - n°550795 : FOOTBALL CLUB VALLEE BLEUE BOUVESSE

Nouveau club :

Club : ASC – INTERNATIONAL D'AGNIN - n°565441 : Club Libre

Club : ATHLETIC JEUNESSE DE POISAT - n°565850 : Libre.

Mise en inactivité partielle validée par LAuRAFoot :

Club : POISAT - n°547135 : U12 - U13 et SENIOR

Club : SUD ISERE - n°548244 : U18 - U19

Club : BONNEVAUX - n°553363 : U18 - U19 et SENIOR

Club : F.R.J.E.P. - MEYRIE - n°532966 : U14 - U15

Club : St PAUL de VARCES - n°537040 : U14 - U15

Club : CHIRENS - n°512530 : U18 - U19

Club : LES AVENIERES - n°581188 : U14 - U15

Club : BEAUCROISSANT - n°550796 : U18 - U19 et U16 - U17

Club : St PAUL de VARCES - n°537040 : U16 - U17

Club : BEAUVOIR ROYAS - n°535244 : U14 - U15 et U14 F et U15 F

Club : VOUREY - n°504649 : U18 - U19

Club : FONTAINE - n°521191 : Senior

Club : CORBELIN - n°504301 : U12 - U13

MISTRAL F.C. - n°539465 : U18 - U19

Club : CREMIEU - n°560408 : U14 - U15

Club : St HILAIRE de la COTE - n°519877 : U16 F et U17 F

Club : La MURETTE - n°504823 : Seniors F

Club : St QUENTIN FALLAVIER - n°560979 : Seniors F

MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES pour la saison 2026 - 2027 - P.V. de LAuRAFoot

PV de la LauraFoot du 15 juillet 2026

Article 45 du statut Fédéral de l'Arbitrage– Mutations supplémentaires

La Commission STATUT ARBITRAGE LAuRAFoot rappelle aux clubs bénéficiaires de cette disposition, qu'ils doivent lui communiquer (par email) à quelle(s) équipe(s) de Ligue ou de District, ils attribuent la ou les mutation(s) supplémentaire(s) avant le début des compétitions. Ce choix sera défini pour toute la saison 2025-2026.

Précision : si un club bénéficie du nombre maximum possible de mutés supplémentaires (3), ceux-ci doivent être utilisés au moins dans 2 équipes différentes.

CLUBS	N°CLUB	MUTES Supplémentaires art.45	MUTES Supplémentaires Arbitre Féminine	Equipes bénéficiaires
St MARCELLIN	504713	1		
GRENOBLE FOOT 38	546946	2	1	
DOMARIN	528356	2		
SEYSSINET	519935	2	1	
SEYSSINS	530381	2		
LA COTE St ANDRE	536260	2		
CROLLES	517504	2		
RACHAIS	546479	1		U16 - R2

TERRAINS SUSPENDUS

DOSSIER n°2526.192 : Club : St MARCELLIN - n°504713 – U19 – D2 – POULE HAUTE

➤ La sanction pour trois matchs de suspension de terrain sera purgée lors des deux **trois** premières rencontres de championnat à domicile de l'équipe U19 - saison 2026 - 2027.

DOSSIER n°2526.230 : Club : BOURGOIN-JALLIEU F.C. - n°516884 - Féminines U15 à 8 - D1

➤ La sanction pour **les deux** matchs de suspension de terrain sera purgée lors des deux premières rencontres de championnat à domicile de l'équipe U15 Féminines à 8 - saison 2026 - 2027.

DOSSIER n°2526.253 : Club : VILLENEUVE - n°533035 : équipe D3 - POULE A (saison 2025-2026)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat (saison 2026-2027) de l'équipe D3 - POULE A de la saison 2025-2026.

RAPPEL P.V. 732 du 02/12/2025 : DOSSIER N°2526.58 : Club : ABBAYE - n°520296 : Equipe : SENIORS - D5 - POULE A (saison 2025 -2026)

Considérant le forfait général de l'équipe ABBAYE - D5 - POULE A (saison 2025-2026)

La sanction de suspension de terrain de deux matchs ferme à l'encontre de l'équipe SENIORS - D5 - saison 2025-2026 n'est pas purgée.

La sanction est reconduite sur les saisons prochaines en cas d'engagement d'une équipe SENIORS - RESERVE.

RAPPEL P.V.270 du 09/09/2025 : DOSSIER 495 : Club : PAYS d'ALLEVARD - n°508634 - FEMININE à 8 - U18 (saison 2024-2025) :

Le club PAYS d'ALLEVARD - n°508634 n'ayant pas engagé d'équipes Féminines U18 à 8 cette saison 2025-2026, la sanction est suspendue. Si le club venait à ré-inscrire une équipe Féminines U18 à 8 dans les saisons à venir, la sanction serait appliquée.

DOSSIER 2526- 257 : club FONTAINE - n°521191: équipe U15 - D3 - POULE B (saison 2025-2026)

Lors de sa réunion du 16/06/2026 parue au P.V. 759 du 16/06/2026, la commission de discipline du District de l'Isère de Football a décidé :

Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat à domicile saison 2026 - 2027 pour votre équipe U15 - D3 - POULE B - saison 2025 - 2026.

INFRACTION TRESORERIE - DISTRICT ISERE de FOOTBALL

DOSSIER N°2627.1 : Club : POISAT - n°547135 :

Le club POISAT - n°547135 n'est toujours pas à jour de sa trésorerie depuis le 1^{er} juin 2026.

Une mise en demeure a été adressée au club le 20 juillet 2026.

A défaut de paiement **au 28 juillet 2026**, il sera fait application de l'**art. 17.3 - c du DISTRICT ISERE de FOOTBALL** : "*Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est*

adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Ligues ou de la Fédération.»

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER N°2627.2 : Club : ROCHETOIRIN - n°554434 :

Le club ROCHETOIRIN - n°554434 n'est toujours pas à jour de sa trésorerie depuis le 1^{er} juin 2026.

Une mise en demeure a été adressée au club le 20 juillet 2026.

A défaut de paiement **au 28 juillet 2026**, il sera fait application de **l'art. 17.3 - c du DISTRICT ISERE de FOOTBALL** : *"Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Ligues ou de la Fédération.»"*

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER N°2627.3 : Club : SURIEUX ECHIROLLES - n°536496

Le club SURIEUX ECHIROLLES - n°536496 n'est toujours pas à jour de sa trésorerie depuis le 1^{er} juin 2026.

Une mise en demeure a été adressée au club le 20 juillet 2026.

A défaut de paiement **au 28 juillet 2026**, il sera fait application de **l'art. 17.3 - c du DISTRICT ISERE de FOOTBALL** : *"Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Ligues ou de la Fédération.»"*

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER 2627.4 : Club : Le TOUVET - n°564310 :

Le club Le TOUVET - n°564310 n'est pas à jour de sa trésorerie pour son relevé n° 11 paru le 30 juin 2026.

En cas de non régularisation avant **le 03 août 2026**, le club se verra bloquer pour :

- Les engagements d'équipes en championnats et coupes départementaux
- Les renouvellements de licences

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER 2627.5 : Club SEMITAG - n°616067 :

Le club SEMITAG - n°616067 n'est pas à jour de sa trésorerie pour son relevé n° 11 paru le 30 juin 2026.

En cas de non régularisation avant **le 03 août 2026**, le club se verra bloquer pour :

- Les engagements d'équipes en championnats et coupes départementaux
- Les renouvellements de licences

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER 2627.6 : A.S THONON - n°582180 :

Le club A.S. THONON - n°582180 n'est pas à jour de sa trésorerie pour son relevé n° 11 paru le 30 juin 2026.

En cas de non régularisation avant **le 03 août 2026**, le club se verra bloquer pour :

- Les engagements d'équipes en championnats et coupes départementaux
- Les renouvellements de licences

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER 2627.7 : Futsal des GEANTS n°582073 :

Le club FUTSALL des GEANTS - n°582073 n'est pas à jour de sa trésorerie pour son relevé n° 11 paru le 30 juin 2026.

En cas de non régularisation avant **le 03 août 2026**, le club se verra bloquer pour :

- Les engagements d'équipes en championnats et coupes départementaux
- Les renouvellements de licences

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER 2627.8 : FUTSAL ISLE D'ABEAU - n°554020 :

Le club FUTSAL ISLE D'ABEAU - n°554020 n'est pas à jour de sa trésorerie pour son relevé n° 11 paru le 30 juin 2026.

En cas de non régularisation avant **le 03 août 2026**, le club se verra bloquer pour :

- Les engagements d'équipes en championnats et coupes départementaux
- Les renouvellements de licences

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 21 JUILLET 2026 à 14h00

Procès-Verbal N°764

Président : Michel Vachetta.

Présents : Michel Vachetta, Daniel Guillard, Dan Marchal, Gérard Bouat.

Excusés : Gilbert Repellin, Annie Brault, Bernard Buosi, Claude Maugiron.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs qu'il est fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laura.foot.net ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

Les présentes parutions ci-dessous sont données à titre indicatif et ne seront entérinées qu'une fois les procédures en cours ou à venir auprès des différentes commissions, aient été traitées.

Pour rappel, le délai d'appel est réduit à deux jours sur les classements de fin de saison. Voir article 36 des règlements généraux du district de l'Isère.

U15 A 11

Date limite de validation des pré-engagements en D3 et D4 : 25 aout 2026

D1
CROLLES
MOS 3R 2
TOUR ST CLAIR
VALLEE DE LA GRESSE
REVENTIN
GP BALMES LAUZES
SEYSSINS 3
SASSENAGE
VILLEFONTAINE
LCA FOOT 38
USVO GRENOBLE 2
2 ROCHERS

D2	
POULE A	POULE B
MURETTE 2	GIERES
SEYSSINET	ECHIROLLES 2
EYBENS 2	DOMARIN
ISLE D'ABEAU	CREYS MORESTEL
NIVOLAS	MISTRAL
RACHAIS 2	BOURGOIN 3
COTE ST ANDRE	GP VEZERONCE HUERT 2
SAINT MARCELLIN	VAREZE
SURE	CHARVIEU
VILLENEUVE	ABBAYE
CHIRENS	ST MAURICE L'EXIL
ST MARTIN URIAGE	GP BALMES LAUZES 2

Responsable : Bernard BUOSI, TPH 06.74.25.85.94.

U 17

Date limite de validation des pré-engagements en D3 25 aout 2026.

D1
SEYSSINS 2
ST MARCELLIN
RACHAIS 2
MANIVAL
BOURGOIN 2
MOS 3R 2
ECHIROLLES 2
GP VEZERONCE HUERT 2
MURETTE
REVENTIN
SUD ISERE
USVO GRENOBLE

Composition des poules D2			
POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
SAINT MARTIN HERES	VALLEE DE LA GRESSE	CS 4 ROUTES	CREYS MORESTEL
FONTAINE	BREZINS	SEYSSINET	TOUR ST CLAIR
CROLLES	VINAY	ISLE D'ABEAU	NORD DAUPHINE
GIERES	ECHIROLLES 2	COTE ST ANDRE	ST MAURICE EXIL
VILLENEUVE	GP VOIRON CROSSEY	0. VILLEFONTAINE	MOS 3R 3
EYBENS 2	LCA FOOT 38	VALLEE DU GUIERS	UNIFOOT

Responsable : Dan MARCHAL TPH : 06/24/79/26/38

U19

Date limite de validation des pré-engagements en D2 le 1^{er} septembre.

U19 D1
EYBENS 2
GP VEZERONCE HUERT DOLOMIEU
DOMARIN
MOS 3R 2
GP PAYS VOIRONNAIS CROSSEY
GIERES
SAINT MARTIN D'HERES
VILLEFONTAINE 2
SASSENAGE
CROLLES
SEYSSINS 2
USVO GRENOBLE

Responsable : Gérard BOUAT tel : 06.08.33.54.49.

SENIORS

Composition des poules D3

D3	D3	D3	D3
A	B	C	D
FC MISTRAL	TULLINS	LA MURETTE 2	MOS 3R 3
RACHAIS 2	BEAUCROISSANT	O. VILLEFONTAINE 2025 3	VALLEE DU GUIERS
EYBENS 2	CHATTE	VIRIEU VALONDRAS	VAREZE 2
GIERES 2	ST GEORGES COMMIIERS	TIGNIEU JAMEYZIEU	ECBF
VERSOUD	ST MARCELLIN 2	CREYS-MORESTEL 2	LAUZES 2
SUD ISERE 1	LA COTE ST ANDRE 2	NIVOLAS VERMELLE	REVENTIN
ABBAYE OU ECHIROLLES 3	ECHIROLLES 3 OU LCA FOOT 38	CHARVIEU CHAVAGNEUX 2	ESTRABLIN 2
PONT DE CLAIX	FARAMANS	CASSOLARD PASSAGEOIS	ST QUENTIN-FALLAVIER 2
FC 2A 2	RIVES	TOUR ST CLAIR 3	ISLE D'ABEAU
CLAIX	RO-CLAIX	CROSSEY	O. NORD DAUPHINE
TURCS GRENOBLE 2	VER-SAU	IZEAUX	VALLEE HIEN
CROLLES 2	TUNISIENS SMH 2	ARTAS CHARANTONNAY 2	LIERS

Composition des poules D4

D4	D4	D4	D4	D4
A	B	C	D	E
ST PAUL DE VARCES	ASIEG 2	CHIRENS	VEZERONCE HUERT	UNIFOOT
JARRIE-CHAMP	SASSENAGE 2	ST JOSEPH RIVIERE	BILIEU	MOS3R 4
UO Portugal	ST LATTIER	DOLOMIEU 2	VALLEE DU GUIERS 2	ST MAURICE L'EXIL 2
SMH 2	LCA FOOT OU SEYSSINET 3	BATIE DIVISIN	CREYS-MORESTEL 3	ENT FOOT ETANGS
DOMENE	ST ANTOINE	BATIE MONTGASCON	BALMES NORD ISERE 2	VAREZE 3
CLAIX 2	DEUX ROCHERS 2	MIRIBEL	ISLE D'ABEAU 2	BEAUVOIR
SEYSSINET 3 OU GONCELIN	ST HILAIRE COTE	ST CASSIEN 2	ST ANDRE LE GAZ 2	EYZIN ST SORLIN
VALLEE GRESSE 2	VOREPPE	VELANNE	COLLINES	CVL 38 2
SUD ISERE 2	CHATTE 2	LA SURE 2	BIZONNES	THODURE 2
NOYAREY 2	RIVES 2	ASCOL FOOT 38	VALLEE DE L'HIEU 2	BOURGOIN ASP
FC MISTRAL 2	CROSSEY 2	NIVOLAS 2	VALLEE BLEUE BOUVESSE	ESTRABLIN 3
USVO GRENOBLE 2	ST COMMIIERS 2	CS 4 ROUTES 2	ECBF 2	NORD DAUPHINE 2

Responsable : **Michel VACHETTA** : 0625253132.

Le président
Michel VACHETTA



COMMISSION TECHNIQUE

Mercredi 21 juillet 2026

Procès-Verbal N°764

FORMATIONS 2026-2027

Pour rappel vous êtes autorisés à inscrire 4 licenciés maximum du même club par session.



Formations 2026/2027 Certificats Fédéraux Initiateurs



CFI U6/U9



CFI U10/U13



CFI U14/U19



CFI Seniors

24 & 25 août	FCBNI (St Chef)	27 & 28 août	FCBNI (St Chef)	18 septembre & 09 octobre	USVO (Grenoble)	06 & 20 novembre	St Georges de Commiers
18 & 25 février	FC2V (Virieu)	17 septembre & 08 octobre	USVO (Grenoble)	05 & 19 novembre	St Georges de Commiers	11 & 21 mai	À définir
08 & 29 avril	US Chatte	19 & 26 février	FC2V (Virieu)	12 & 26 mars	US Thodure Beaurepaire		
		11 & 25 mars	US Thodure Beaurepaire				
		09 & 30 avril	US Chatte				
		10 & 20 mai	À définir				



Formations 2026/2027 Modules spécifiques & Certifications



CFI Féminin



CFI Projet



Certifications anciens CFF (dernière saison)



CFI Gardiens de But

05 & 19 mars	À définir	04 décembre	Sassenage	11 novembre	Sassenage	23 & 24 novembre	Saint-Marcellin
--------------	-----------	-------------	-----------	-------------	-----------	------------------	-----------------

FORMATIONS

Contacts

Conseiller Technique PPF
BARTOLINI Thomas
06.17.76.62.01 / tbartolini@isere.fff.fr

Responsable administrative
DA ROCHA Elisabeth
04.76.26.82.90 / edarocha@isere.fff.fr

Les Formations jusqu'à novembre

Ainsi que les certifications CFF1 CFF2 CFF3 du 11 novembre

sont ouvertes en ligne, vous pouvez vous inscrire.

CFI U6-U9 les 24 et 25 août à ST CHEF

Liste des inscrits au 20 juillet 26

AL Berat	F.C. SEYSSINS
BEYLE Mathias	U.S. DE THODURE
BEYLE Peter	U.S. DE THODURE
DAGONNET Kevin	U.S. LA MURETTE
FOUDIL Linda	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
GARCIA Jean Michel	C.S. LAGNIEU
GAULTIER Jérôme	CERC.S. DE MALATAVERNE (sous réserve)
LANGUILLAT Christophe	A.S. ST JOSEPH DE RIVIERE
LAVIGNON Sylvain	C.S. LAGNIEU
MIRO BOSCH Duncan	F.C. BALMES NORD ISERE
SEIGLE Elena	RIVES SP.
SEIGLE Maeva	RIVES SP.
SIMIAN Quentin	U.S. DE THODURE

CFI U10-U13 les 27et 28 aout à ST CHEF

Liste des inscrits au 20 juillet 26

Reste 4 places

ANDRE Bastien	F.C. BALMES NORD ISERE
BEYDON Christophe	F.C. BALMES NORD ISERE
BEYLE Mathias	U.S. DE THODURE
BEYLE Peter	U.S. DE THODURE
BLANCHARD Jonathan	F.C. SUD ISERE
CHARBOUILLOT Valentin	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
CHARDON Nicolas	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
CHEBBI Kais	A.C. SEYSSINET PARISSET
DA COSTA TEIXEIRA Jose	RIVES SP.
FREYNET Lidvine	F.C. SUD ISERE
GADOUD Johan	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
GOLDMAN Michael	PITRAY OLIER PARIS J.S.C
HACHANI Hassen	A.S. DE FONTAINE

KARAKOC Selim
LANGLAIS Lucas
LENZI Quentin
L'HOSTIS Alexandre
LORENZI Toni
MAMMOLITI Theo
MERME Pascal
MIRO BOSCH Duncan
MOULIN Arthur
MYNDLAS Enzo
NIGGLI Emmanuel
SIEUW Pierre
SIMIAN Quentin
TOMAS Diego
TORRES SILVA Mario Luis

ISLE D'ABEAU F.C.
F.C. BALMES NORD ISERE
F.C. SUD ISERE
ENT.S. PIERRE CHATEL
F.C. SUD ISERE
C.S. LAGNIEU (**sous réserve**)
FOOTBALL CLUB DENICE ARNAS
F.C. BALMES NORD ISERE
C.S. LAGNIEU (**sous réserve**)
A.S. ST JOSEPH DE RIVIERE
A.S. ST JOSEPH DE RIVIERE
C.S. LAGNIEU (**sous réserve**)
U.S. DE THODURE
C.S. LAGNIEU (**sous réserve**)
RIVES SP.

INFO LIGUE : inscriptions aux Diplômes Fédéraux

Le Pôle Formations vous informe que les journées complémentaires d'équivalence sont désormais disponibles [sur maformation.fff.fr](https://maformation.fff.fr).

Dates :

Journées complémentaires 26/27

<https://maformation.fff.fr/category/index.html>

Ces formations complémentaires ont pour objectif de monter en compétences les titulaires des CFF1, CFF2 et CFF3 souhaitant accéder aux différents DF par équivalence

La ligue informe de l'ouverture des **inscriptions aux Diplômes Fédéraux** pour la saison 2025/2026.

Vous trouverez l'ensemble des informations utiles (présentation des diplômes, modalités d'inscription, calendrier...) sur le site de la LAuRAFoot :

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Jeunes :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF2 ou CFF3 avant l'entrée en formation

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Séniors :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF3 avant l'entrée en formation

Les diplômes CFF2 et CFF3 sont valables jusqu'en 2027.

Si ces diplômes ne sont pas recyclés (passage aux Diplômes Fédéraux) avant le 30 juin 2027, ils seront perdus.

EQUIVALENCES ET PASSERELLES

NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027

FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6 U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES

CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez-vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafoot.fff.fr